



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
12.02.2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 19/18

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

**Absents :** Mr SOULA procuration à Mme TAFELSKI  
Mr LEFERT procuration à Mr GRIALOU  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GUIRAUD  
Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH  
Mr SAMATAN procuration à Mr MARTY  
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE  
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL  
Mme BALOUP, Mr CROUZET.

**Secrétaire :** Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**MONTANT DES  
CONCOURS DONNES  
A TITRE GRATUIT A  
L'ASSOCIATION DES  
FRANCAS POUR  
L'ANNEE 2018**

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement passé avec les Francas de Saint-Juéry pour la mise en œuvre d'actions d'animation à vocation socio-éducative en direction des enfants, la commune met à la disposition de l'Association précitée du personnel communal et des locaux.

La Caisse d'Allocations Familiales demande que, par délibération, soit validé le montant de cette mise à disposition. Pour 2018, elle s'est élevée à 155 628,59 € dont 106 367,03 € pour la mise à disposition du personnel et 49 261,56 € pour la mise à disposition des locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Adopté à l'unanimité*

APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE le montant de 155 628,59 € qui représente pour l'exercice 2018 le coût de la mise à la disposition des Francas, du personnel municipal et des locaux communaux.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 20 février 2019  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

